

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25/11/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 25 NOVEMBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 Novembre 2010, le quorum étant atteint, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de M. Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers,

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjointes au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, M. GUERRIEN, Mme MOHAMED, MM. MALEME, KETFL, Mme CHIBAH, M. OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, M. KAMALA, Mmes DESCAMPS, LENOURY (départ à la question N°2), Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
Mme HAMMACHE	M. LOGRE	M. PAUPERT	Mme DESCAMPS
Mme LOURENCO	M. MONINO	M. MENIA	Mme LENOURY
Mme KOUAME	M. GARNIER		

Absents: MM. ROS, AUGY

Secrétaires de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 272- RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010.

QUESTION N° 272 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Décision modificative n°1 du budget principal de la commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «tous ensemble pour Aubervilliers» ainsi que ceux du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 dont le détail figure en pièce jointe. Les inscriptions budgétaires se définissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses + 0 €

Recettes + 0 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses + 2 947 150 €

Recettes + 2 947 150 €

QUESTION N° 273 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'OPH d'Aubervilliers concernant les parkings communaux

A l'unanimité. Ugo LANTERNIER président, n'ayant pas participé au vote

DEMANDE à l'OPH d'Aubervilliers le versement de l'excédent d'un montant de 64 329,31€ constaté sur le budget annexe Gestion des parkings souterrains.

QUESTION N° 274 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'OPH d'Aubervilliers concernant les immeubles communaux à usage locatif - année 2009

A l'unanimité. Les administrateurs n'ayant pas participé au vote

APPROUVE le compte de gestion 2009 des immeubles communaux gérés par l'OPH d'Aubervilliers

DIT que la commune d'Aubervilliers doit verser 26 842,30 € à l'OPH d'Aubervilliers en règlement du déficit de gestion du compte 2009

QUESTION N° 275 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Subvention d'équipement accordée à la l'OPH d'Aubervilliers

A l'unanimité. Ugo Lanternier et les administrateurs de l'OPH ne prennent pas par au vote

ATTRIBUE à l'OPH d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre du plan de consolidation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)

QUESTION N° 276 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature de la convention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2010.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution par le FIPD d'une subvention de 40 000 € (mille euros) pour l'action « Intervenantsocial au commissariat».

QUESTION N° 277 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remise gracieuse accordée à la succession d'Annike KELEBE.

A l'unanimité.

ACCORDE une remise gracieuse de la somme de 4 152,32 € à la succession KELEBE.

QUESTION N° 278 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Indemnité de conseil attribuée au trésorier municipal

A l'unanimité.

DIT que Monsieur Daniel Nauge, receveur municipal, percevra l'indemnité de conseil et d'assistance au taux maximum.

DIT que l'indemnité est calculée par application du tarif ci-après. La base de calcul est la moyenne annuelle des dépenses budgétaires (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du budget communal et des budgets annexes) en référence aux 3 dernières années.

0,300 %	Sur les 7 622,45 premiers euros
0,200 %	Sur les 22 687,35 euros suivants
0,150 %	Sur les 30 489,80 euros suivants
0,100 %	Sur les 60 679,61 euros suivants
0,075 %	Sur les 106 714,31 euros suivants
0,050 %	Sur les 152 499,02 euros suivants
0,025 %	Sur les 228 673,53 euros suivants
0,001 %	Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

QUESTION N° 279 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Prise en charge frais de déplacement - Prague - accompagnement d'un albertivillarien au championnat du monde de Power Lifting

A l'unanimité.

DECIDE de rembourser à Bernard Vincent, conseiller municipal, les frais lors de ce déplacement sur justificatif et de prendre en charge le titre de transport en avion.

QUESTION N° 280 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Mise en œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) sur le territoire de la Plaine de France. Convention d'objectifs dit Grand Projet 3 (GP3)

A l'unanimité.

ADOpte le projet de territoire de la Plaine de France

APPROUVE le programme de logements neufs et le programme d'actions annexés à la convention d'objectifs

AUTORISE le Maire à signer avec la région et les partenaires du territoire la convention d'objectifs, telle que ci annexée, au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France »).

QUESTION N° 281 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Adhésion de la Commune à l'association "Elus, Santé publique et Territoires" (ESPT) - année 2010.

A l'unanimité.

APPROUVE l'adhésion à l'association Elus, Santé Publique et Territoires (ESTP) pour 2010.
INDIQUE que le montant de l'adhésion, proportionnel au nombre d'habitants, est fixé pour la Commune à 296 €, sur la base de 74 000 habitants pour 2010 – imputation budgétaire : 504-6182-12.

QUESTION N° 282 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'un chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : le maire à renouveler le contrat dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, d'un chirurgien dentiste à compter du 1^{er} décembre 2010.

AUTORISE : en conséquence monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 64.62 € (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 283 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'une assistante maternelle pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2010

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le maire à renouveler le contrat à compter du 1er décembre 2010, pour une durée de 3 ans d'une assistante maternelle.

AUTORISE: Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante :

- Base de 26 jours multipliée par deux enfants, multipliée par 3 fois le montant horaire du SMIC
- Une indemnité de frais d'entretien (alimentation, fournitures destinées à l'enfant) calculée sur la base de 1 heure du SMIC avec un taux de 26 jours par enfant.
- Dans le cas où l'assistante maternelle serait amenée à prendre en charge un troisième enfant, un réajustement s'effectuera le mois suivant.

QUESTION N° 284 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: approbation de recrutement d'un médecin spécialisé en psychiatrie non titulaire pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2010

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter ans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2010, **un médecin spécialisé en psychiatrie.**

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement,

DIT : que la rémunération de ce médecin spécialité en psychiatrie non titulaire sera calculée sur la base de 77.54€ (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 285 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de véhicules pour l'année 2010/2011. Approbation du marché.

A l'unanimité.

APPROUVE, le marché à bons de commande, passé avec la société Renault Retail Group Pantin, relatif à l'acquisition de véhicules pour l'année 2010/2011, prenant effet à la notification, s'achevant au plus tard le 31 mai 2011 et comportant les seuils globaux (en quantité) suivants :

Lot n° 1 : véhicules légers 5 places bi-carburant GPL

Seuil minimum : 1 véhicule

Seuil maximum : 4 véhicules

Lot n°2 : fourgonnettes bi-carburant GPL

Seuil minimum : 1 véhicule

Seuil maximum : 4 véhicules

Le montant global est estimé à 25 000 € T.T.C. sur la base des seuils minimum et à 120 000 € T.T.C. sur la base des seuils maximum.

Pour rappel, la ville n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier, le montant maximum annuel fixé ne donnant aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

QUESTION N° 286 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Extension de l'école maternelle Jean Perrin. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°5. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Menuiseries intérieures », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Jean Perrin, passé avec la société GENETON SAS.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 87 639,02 € HT à 89 075,90 € HT (faisant ressortir une plus value de 1 436,88 € HT, soit + 1,64 %).

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 286 -2- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Extension de l'école maternelle Jean Perrin. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°10. Autorisation de signature

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°10 « Electricité – Courants forts, courants faibles », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Jean Perrin, passé avec la société TELECOISE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 67 824,70 € HT à 71 167,29 € HT (faisant ressortir une plus value de 3 342,59 € HT, soit + 4,93%).

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 287 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°1 « VRD, terrassement, gros œuvre, maçonnerie ». Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°1 «VRD, terrassement, gros œuvre, maçonnerie», relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société E.G.D.C.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 150 987,09 € HT à 154 933,51 € HT (faisant ressortir une plus value de 3 946,42 € HT, soit + 2,61 %).

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 287 -2- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°2. « Etanchéité. Isolation extérieure, traitement des façades »Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°2 «Etanchéité, isolation extérieure, traitement des façades», relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société GIR ETANCHEITE SAS.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 31 824,00 € HT à 33 000,12 € HT (faisant ressortir une plus value de 1 176,12 € HT, soit + 3,70 %).

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 287 -3- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Cloisons, plafonds suspendus ». Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Cloisons, plafonds suspendus », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société MARISOL SA.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 7 800,00 € HT à 7 997,84 € HT (faisant ressortir une plus value de 197,84 € HT, soit + 2,54 %).

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 287 -4- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Extension de la maternelle Saint Just pour la création de deux classes. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°6 « Peinture ». Autorisation de signature.

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n° « Peinture », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Saint Just pour la création de deux classes, passé avec la société RENE DUPUIT.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 3 480,20 € HT à 3 600,20 € HT (faisant ressortir une plus value de 120,00 € HT, soit + 3,45 %).

AUTORISE monsieur le maire, à signer.

QUESTION N° 288 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers, des véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour l'année 2011. Approbation du projet de marché

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la réparation des véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour l'année 2011, passé sur procédure adaptée et comportant les lots et seuils annuels suivants :

- lot n°1 : réparations, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers

seuil minimum : 15 000 € HT seuil maximum : 70 000€ HT

- lot n°2 : réparations, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourds et transports en commun

seuil minimum : 15 000 € HT seuil maximum : 120 000 € HT

QUESTION N° 289 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Marché relatif aux travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle pour l'année 2011. Approbation du projet de marché

A l'unanimité.

APPROUVE la procédure adaptée en vue de la passation du marché global relatif aux travaux d'impression et de façonnage de différents produits de la communication institutionnelle, de type à bons de commande, passé pour l'année 2011 et comportant les seuils suivants :
minimum : 80 000 euros (T.T.C.) maximum: 160 000 euros (T.T.C.)

QUESTION N° 290 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de gardiennage et de surveillance de la ville pour les années 2011 à 2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature,

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif au **gardiennage et à la surveillance de la ville**, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2013 et comportant les lots et seuils annuels suivants :

Lot n°1 : Surveillance des bâtiments et prestations courantes de gardiennage
Seuil minimum : 20 000 € TTC seuil maximum : 60000 € TTC

Lot n°2 : Gardiennage « événementiel » (fête de la ville, 14 juillet, fête de la musique et tout autre éventuel grand évènement décidé par la ville)
Seuil minimum : 7 000 € TTC seuil maximum : 30 000 € TTC

QUESTION N° 291 - RAPPORTEUR AN/SC

OBJET : Fourniture de denrées alimentaires pour la petite enfance pour les années 2011 à 2012. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de type à bons de commande relatif à la **Fourniture de denrées alimentaires pour la petite enfance**, passé sur procédure adaptée pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse une fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2012 et comportant les lots et seuils annuels suivants :

Lot n° 1 : Viande fraîche de boucherie
Seuil minimum : 10 000 €TTC Seuil maximum : 20 000 € TTC

Lot n° 2 : Beurre, oeufs, fromages, lait et dérivés
Seuil minimum : 13 000 €TTC Seuil maximum : 24 000 €TTC

Lot n° 3 : Epicerie et conserves

Seuil minimum : 10 000 € TTC

Seuil maximum : 22 000 € TTC

Lot n° 4 : Fruits et légumes frais

Seuil minimum : 14 000 € TTC

Seuil maximum : 23 000 € TTC

Lot n° 5 : tous types de surgelés divers

Seuil minimum : 10 000 € TTC

Seuilmaximum : 20 000 € TTC

QUESTION N° 292 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à la SEM Plaine Commune Développement dans le cadre de la ZAC Canal d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 2 800 000 € représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 3 500 000 € que la SEM Plaine Commune Développement se propose de contracter auprès de DEXIA.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 3 ans

Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois préfixé +1.30 %

Commission d'engagement : 0

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de DEXIA par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre DEXIA et la SEM Plaine Commune Développement.

QUESTION N° 293 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 14 bd Anatole France à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée AB n°6, d'une superficie de 544 m², cession au profit d'EFIDIS.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 14 bd Anatole France à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AB n°6 d'une superficie de 544 m² au profit d'EFIDIS afin de requalifier une partie du bâti existant, de créer une offre diversifiée de logements et de revitaliser le commerce notamment en assurant la continuité du circuit piétonnier prévu depuis la place de la mairie, le

site de l'Orangerie, la rue du Docteur Pesqué avec un débouché au travers de l'îlot délimité par les rues du Moutier, de la Courneuve, des Noyers et le boulevard Anatole France.

FIXE le prix de cession à 1.739.600 euros majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 294 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Présentation des rapports d'activités de l'année 2009 relatifs à la délégation de service public des marchés d'approvisionnement (Centre/Montfort/Quatre Chemins)

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités établis pour l'année 2009 par la Société MANDON, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement.

QUESTION N° 295 - RAPPORTEUR YACINE DIAKITE

OBJET : subvention exceptionnelle à l'association "Auberquartiers" pour le soutien à l'organisation des animations de Noël du 16 au 19 décembre 2010.

A l'unanimité. M. LANTERNIER et Mme DIAKITE n'ayant pas participé au vote

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8000 (huit mille) euros à l'association « Auberquartiers » pour l'organisation des animations de Noël entre les 16 et 19 décembre 2010.

QUESTION N° 296 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Mise en place des enveloppes de quartier

A l'unanimité.

DECIDE la mise en place du dispositif « enveloppes de quartier », pour un montant global pour l'exercice 2011, de 120 000 € ;

DECIDE que ces crédits seront fléchés à parts égales sur les budgets des services techniques de la Commune d'une part, et sur les crédits courants déconcentrés de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, d'autre part ;

DIT que les dépenses d'investissements relatives à ces « enveloppes de quartier » feront l'objet d'un processus de concertation associant les conseils de quartier, et seront engagées par l'autorité municipale compétente.

QUESTION N° 297 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers - Année 2011

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2011.

QUESTION N° 298 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA)

A l'unanimité.

ACCORDE : une subvention complémentaire à l'OMJA de 111 300 €

QUESTION N° 299 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention pour la labellisation du Point Information Jeunesse d'Aubervilliers entre la Commune d'Aubervilliers, l'association départementale Information Jeunesse (ADIJ 93), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Centre d'Information et de la Documentation (CIDJ)

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à signer la convention pour la labellisation du Point Information Jeunesse d'Aubervilliers entre la commune d'Aubervilliers, l'association départementale Information Jeunesse (ADIJ 93), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Centre d'Information et de la Documentation (CIDJ)

La présente convention prendra effet le jour de sa signature.

QUESTION N° 300 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne relatif à l'année 2009

A l'unanimité.

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2009.

QUESTION N° 301 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : signature de la convention concernant la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), portant sur l'accompagnement social et le relogement des familles roms accueillies sur le site d'habitat adapté sis 52 rue de Saint-Denis à Aubervilliers

A l'unanimité. Mme HARKATI n'ayant pas participé au vote

AUTORISE monsieur le Maire à signer avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis la convention correspondant à cette MOUS.

DIT que la Commune versera la somme de 90 800 €, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, à l'attributaire du marché public, concernant la MOUS.

DIT que la Commune percevra la part prise en charge par l'Etat, qui s'élève à 50% de la somme totale correspondant à la prestation, soit 45 400 euros.

DIT que la part prise en charge par la Commune s'élève à 45 400 euros.

QUESTION N° 302 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : signature d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93, concernant le site d'habitat adapté sis 52 rue de Saint-Denis à Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93.

AUTORISE le Maire à signer ce projet de convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune (ALJ) 93, pour la période 2010-2012.

QUESTION N° 303 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2010/2011.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des coopératives des écoles suivantes :

MATERNELLE FRANCINE FROMOND

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 350 € pour la restauration du portrait de F. Fromond.

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE MARC BLOCH

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE PAUL BERT

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE BROSSOLETTE

- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE GERARD PHILIPPE

- 200 € pour le projet "Jardin",
- 200 € pour le projet "Cuisine",
- 250 € pour le projet "La photographie".

MATERNELLE LOUISE MICHEL

- 450 € pour le projet "Jardin",
- 600 € pour le projet "Création BCD".

MATERNELLE JEAN PERRIN

- 200 € pour le projet "La Cité des enfants".

MATERNELLE SAINT JUST

- 364 € pour le projet "Rencontre à l'atelier".

ECOLE JEAN MACE

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 300 € pour le projet "Mythologie",
- 250 € pour le projet "Rallye lecture",
- 200 € pour le projet "Classe Villette".

ECOLE ALBERT MATHIEZ

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

ECOLE WANGARI MAATHAI

- 200 € pour le projet "A la découverte de l'art".

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 460 € pour les projets "Equitation" (Gémier, Condorcet et Mathiez),
- 701,25 € pour le projet "Saint Hilaire".

ECOLE PAUL LANGEVIN

- 364 € pour le projet "Rencontre à l'atelier",
- 1045 € pour le projet "Armeau".

ECOLE JULES GUESDE

- 1292,50 € pour le projet "Gurgy".

ECOLE JEAN JAURES

- 825 € pour le projet "Conches",
- 343,75 € pour le projet "La Rochette",
- 646,25 € pour le projet "Saint Hilaire".

QUESTION N° 304 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2010/2011.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des établissements suivants :

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 500 € pour le projet "Tableaux en lumière",
- 1 000 € pour le projet "Fête de la science",
- 900 € pour le projet "Un lycée dans la course".

COLLEGE DIDEROT

- 1 000 € pour 2 projets "Séjour ski" et "Séjour surf".

LYCEE D'ALEMBERT

- 750 € pour le projet "Défilé de mode".

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 200 € pour le projet "Théâtre en anglais",
- 400 € pour le projet "Meliades et le landy",
- 360 € pour le projet "Tailleur pour drame",
- 1000 € pour le projet "9 cub",
- 790 € pour le projet "Voile".

COLLEGE HENRI WALLON

- 500 € pour le projet "Les landes de Gascogne",
- 600 € pour le projet "Jardin pédagogique".

QUESTION N° 305 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Liste des logements de fonction à titre gratuit aux directeurs - instituteurs et montants forfaitaires des charges en l'absence de compteurs individuels.

A l'unanimité.

DECIDE la mise à disposition d'un logement de fonction aux directeurs/instituteurs aux adresses suivantes :

	ADRESSES
Logement Edgar Quinet	2, rue E. Quinet
Logement Balzac/Victor Hugo	15, rue du Goulet
Logement OPH Aubervilliers	58, rue du Moutier

En l'absence de compteurs individuels, les prestations accessoires au logement (Eau – Gaz – Electricité – Chauffage) restent à la charge des bénéficiaires suivant les forfaits annuels indiqués dans le tableau suivant :

CHAUFFAGE	GAZ	EDF	EAU
770 €	210 €	51 €	153 €

Ces montants seront révisables chaque année au 1^{er} septembre selon le dernier indice Insee connu.

QUESTION N° 306 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention d'utilisation de locaux entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association "Une Oasis dans la Ville -Autour de Vous" - Année 2011

A l'unanimité.

AUTORISE la convention d'utilisation de locaux entre la ville d'Aubervilliers et l'association « Une Oasis dans la Ville-Autour de vous » pour l'année 2011.

QUESTION N° 307 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances Loisirs pour l'année 2011

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association Aubervacances - Loisirs pour l'année 2011 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 59.